DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe

Comité syndical du 30 juillet 2021

Délibération n° COMSY2021-07-30/10

OBJET : Installation de deux nouveaux délégués communautaires.

L'an deux-mille-vingt-et-un, le vendredi 30 du mois de juillet à quatorze heures, le Comité syndical du Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe dûment convoqué le 23 juillet 2021, s'est réuni en distanciel et en séance publique à la salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville du Gosier, sous la Présidence de Monsieur Cédric CORNET.

COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL : 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

MEMBRES EN EXERCICE : 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants

PARTICIPANTS (Avec voix délibérative) :

Membres titulaires :
MM. Cédric CORNET, Fabrice JASARON, Pierre PORLON, Michel HOTIN, Teddy BARBIN, Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO, MM. Olivier MOUNSAMY, Mmes Élodie PITON, Nicole SINIVASSIN.

Membres suppléants :
Mme Myriam BROSIUS, M. Daniel MOUSTACHE, Mme Bernadette THURAM épouse ANNE-MARIE.

DÉLÉGUÉS ABSENTS : Quatre (4)
MM. Jean BARDAIL (titulaire), Denis CORNEILLE (titulaire), Bernard PANCREL (titulaire), Loïc TONTON (titulaire).

A été désigné secrétaire de séance : Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

COURRIER ARRIVÉ LE
12 AOUT 2021
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PIT

Le quorum requis étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code électoral et notamment les articles L.273-5 et L.273-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 971-2021-04-29-00006-SG/DCL/SLAC du 29 avril 2021, portant création du syndicat mixte ouvert dit « à la carte » dénommé « syndicat d'innovation et de valorisation de Guadeloupe » ;

Vu les statuts du Syndicat d'Innovation et de Valorisation de Guadeloupe ;

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 22 Juillet 2021 relative à la désignation de deux nouveaux délégués au sein du Comité syndical du SINNOVAL en vue du remplacement de Madame Maguy CELIGNY et de Monsieur Jean-Claude NELSON ;

Considérant que la durée du mandat des délégués est limitée à la durée du mandat dont ils disposent au sein de l'organe délibérant dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation des nouveaux délégués au Comité syndical du Syndicat, désignés à la suite du renouvellement des assemblées qui les ont désignés ;

Considérant qu'il puisse être procédé à tout moment et pour le reste du mandat au remplacement par un nombre de ses délégués en cours de mandat ou à ce qu'il doive être procédé à une nouvelle désignation en raison de l'évolution du membre en cause ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer Madame Maguy CELIGNY (titulaire) et Monsieur Jean-Claude NELSON (suppléant), représentants du Conseil Régional au sein du Comité syndical ;

Après exposé du Président et après débat, le Comité syndical, à l'unanimité :

PREND ACTE :

ARTICLE 1 : De l'installation de Monsieur Jean BARDAIL en qualité de délégué titulaire et de Madame Bernadette THURAM épouse ANNE-MARIE en qualité de délégué suppléant.

ARTICLE 2 : De la modification du tableau du Comité syndical joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Cédric CORNET

COURRIER ARRIVÉ LE
12 AOUT 2021
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

- Transmis à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre ;
- Notifié aux Présidents de la CANGT, de la CARL et de la Région Guadeloupe ;
- Notifié au Trésorier de Sainte-Anne ;

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6, rue Victor Hugues – 97100 Basse-Terre ; Téléphone : 05 90 81 45 3 ; Télécopie : 05 90 81 96 70 ; Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradam.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Qu'elle soit expresse ou implicite, la décision prise pourra être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

SYNDICAT D'INNOVATION ET DE VALORISATION DE GUADELOUPE

Effectif légal du Comité syndical : 13

TABLEAU DU COMITÉ SYNDICAL

Effectif total du Comité syndical en exercice : 13

QUALITÉ (Mme ou M)	PRÉNOM/NOM	DATE DE NAISSANCE	SIÈGE	FONCTION
		TITULAIRES		
Monsieur	Cédric CORNET	16/01/1981	*Titulaire*	Président
Monsieur	Fabrice JASARON	23/08/1977	*Titulaire*	Premier Vice-Président
Monsieur	Loïc TONTON	02/12/1987	*Titulaire*	Deuxième Vice-Président
Monsieur	Pierre PORLON	29/04/1953	*Titulaire*	Troisième Vice-Président
Monsieur	Michel HOTIN	01/12/1972	*Titulaire*	Quatrième Vice-Président
Monsieur	Teddy BARBIN	19/05/1985	*Titulaire*	Délégué
Monsieur	Jean BARDAIL	30/05/1951	*Titulaire*	Délégué
Monsieur	Denis CORNEILLE	09/10/1948	*Titulaire*	Délégué
Madame	Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO	07/02/1971	*Titulaire*	Délégué
Monsieur	Olivier MOUNSAMY	27/05/1964	*Titulaire*	Délégué
Monsieur	Bernard PANCREL	06/09/1962	*Titulaire*	Délégué
Madame	Élodie PITON	27/05/1992	*Titulaire*	Délégué
Madame	Nicole SINIVASSIN	13/10/1960	*Titulaire*	Délégué
		SUPPLÉANTS		
Monsieur	Christian BAPTISTE	18/06/1962	*Suppléant*	Délégué
Madame	Myriam BROSIUS	23/06/1977	*Suppléant*	Délégué
Madame	Sandra MANETTE	05/12/1971	*Suppléante*	Délégué
Madame	Daniel MOUSTACHE	27/03/1963	*Suppléant*	Délégué
Madame	Bernadette THURAM épouse ANNE-MARIE	08/12/1953	*Suppléant*	Délégué

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

CORNET

Syndicat d'INNOVation et de VALORisation de Guadeloupe

COURRIER ARRIVÉ LE
12 AOUT 2021
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE